

La MRC de Lotbinière cesse ses démarches pour la mise en place de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Laurier-Station, le 16 février 2026 – La MRC de Lotbinière a pris la décision de ne pas aller de l'avant avec la mise en place de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) sur son territoire.

Rappelons que le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 février dernier, une résolution afin d'indiquer son intérêt à bénéficier de cette nouvelle source de revenu liée à l'immatriculation des véhicules de promenade dans le but d'assurer le développement de son réseau de transport collectif.

Après réflexion, la MRC de Lotbinière préfère mettre un terme à cette démarche et miser sur le maintien et l'amélioration des services actuels.

Depuis l'automne dernier, la MRC de Lotbinière a bonifié son service de transport collectif *Express Lotbinière* avec l'ajout de nouvelles lignes de transport reliant désormais les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Laurier-Station, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun ainsi que Québec et Lévis.

Ces nouveaux circuits facilitent les déplacements de nombreuses clientèles, dont les étudiants du Campus de Lotbinière à Saint-Agapit. L'ajout de ces nouveaux parcours a été rendu possible grâce à une contribution de 250 000 \$ sur cinq ans de la Fondation du Cégep de Thetford-Lotbinière.

L'ajout de cette nouvelle source de revenus aurait notamment permis de poursuivre la bonification du service afin de répondre à des besoins longtemps exprimés dans les municipalités en périphérie du territoire de la MRC.

– 30 –

Source :
Julie-Ann Charest
Technicienne aux communications
MRC de Lotbinière
418 926-3407, poste 242
communications@mrclotbiniere.org

Information :
Stéphane Bergeron
Directeur général
MRC de Lotbinière
418 926-3407, poste 216
stephane.bergeron@mrclotbiniere.org



Lotbinière, un lot d'opportunités!

